



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/1998/L.10/Add.10  
27 août 1998

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Cinquantième session  
Point 14 c) de l'ordre du jour

QUESTIONS FINALES : ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTIÈME SESSION

Projet de rapport de la Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et de la protection  
des minorités sur sa cinquantième session

Rapporteur : M. Ioan Maxim

TABLE DES MATIÈRES \*

<u>Chapitre</u>	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
X. PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES MINORITÉS ET PROTECTION DES MINORITÉS		

---

\*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1998/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1998/L.11 et ses additifs.

X. PRÉVENTION DE LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES MINORITÉS  
ET PROTECTION DES MINORITÉS

1. La Sous-Commission a examiné le point 8 à ses 21<sup>ème</sup> à 24<sup>ème</sup> et 35<sup>ème</sup> séances, tenues les 17, 18, 19 et 26 août 1998.
2. La liste des documents publiés au titre du point 8 figure à l'annexe VI du présent rapport.
3. À sa 21<sup>ème</sup> séance, le 17 août 1998, le Président-Rapporteur du Groupe de travail sur les minorités, M. Asbjørn Eide, a présenté le rapport du Groupe de travail sur sa quatrième session (E/CN.4/Sub.2/1998/18).
4. Lors du débat général au titre du point 8, les membres ci-après de la Sous-Commission ont fait des déclarations 1/ : M. Eide (24<sup>ème</sup>), M. Fan Guoxiang (22<sup>ème</sup>), M. Kartashkin (22<sup>ème</sup>), M. Khalil (23<sup>ème</sup>), M. Maxim (22<sup>ème</sup>), M. Sorabjee (24<sup>ème</sup>), M. Yimer (22<sup>ème</sup>).
5. La Sous-Commission a également entendu des déclarations des représentants des organisations non gouvernementales ci-après : Association africaine d'éducation pour le développement (23<sup>ème</sup>), Organisation de la solidarité des peuples afro-asiatiques (22<sup>ème</sup>), Fondation Al-Khoei (22<sup>ème</sup>), Association américaine des juristes (22<sup>ème</sup>), Asian Women's Human Rights Council (22<sup>ème</sup>), Association for World Education (22<sup>ème</sup>), Christian Solidarity International (23<sup>ème</sup>), Union européenne des relations publiques (22<sup>ème</sup>), Franciscains International (23<sup>ème</sup>), Fraternité Notre-Dame (22<sup>ème</sup>), Fondation de recherches et d'études culturelles himalayennes (23<sup>ème</sup>), Association internationale pour la défense de la liberté religieuse (23<sup>ème</sup>), Association internationale des juristes démocrates (22<sup>ème</sup>), Association internationale des éducateurs pour la paix mondiale (23<sup>ème</sup>), International Educational Development, Inc. (22<sup>ème</sup>), Fédération internationale des journalistes libres (22<sup>ème</sup>), Mouvement international de la réconciliation (23<sup>ème</sup>), International Human Rights Association of American Minorities (23<sup>ème</sup>), International Institute for Non-Aligned Studies (22<sup>ème</sup>), Institut international de la paix (22<sup>ème</sup>), Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples (23<sup>ème</sup>), Organisation internationale contre toutes les formes de discrimination et de racisme (22<sup>ème</sup>), Service international pour les droits de l'homme (23<sup>ème</sup>), Libération (23<sup>ème</sup>), Groupement pour les droits des minorités (23<sup>ème</sup>), Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (23<sup>ème</sup>), Pax Romana (22<sup>ème</sup>), Fraternité des prisons Internationale (22<sup>ème</sup>),

Parti radical transnational (22ème), Fédération syndicale mondiale (22ème), Congrès musulman mondial (23ème).

6. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'Azerbaïdjan (23ème), de l'Erythrée (23ème), de l'Ethiopie (23ème), du Pakistan (23ème) et de la Fédération de Russie (23ème).

7. Des déclarations équivalant à un droit de réponse ont été faites par les observateurs de l'Arménie (24ème), de l'Azerbaïdjan (24ème), de l'Erythrée (24ème), de l'Ethiopie (24ème), de la Lettonie (24ème) et du Soudan (23ème).

Prévention de la discrimination à l'égard des minorités et protection des minorités

8. A sa 35ème séance, le 26 août 1998, la Sous-Commission a examiné le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/1998/L.39 qui avait pour auteurs M. Alfonso Martínez, M. Diaz Uribe, M. Fan Guoxiang, M. Genot, M. Gomez-Robledo Verduzco, M. Goonesekere, M. Kartashkin, Mme Koufa, M. Maxim, M. Mehedi, M. Oloka-Onyango, M. Sang Yong Park, M. Sik Yuen, M. Sorabjee, Mme Warzazi, M. Weissbrodt, M. Yimer et M. Yokota. M. Salinas Rivera s'est ultérieurement joint aux auteurs.

9. Une déclaration relative au projet de résolution a été faite par M. Alfonso Martínez.

11. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir chapitre II, section A, résolution 1998/24.

-----